Communauté métropolitaine de Québec

VERS UNE RÉGION MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC ATTRACTIVE, DURABLE ET STRUCTURÉE



Attentes de la CMQuébec envers le prochain gouvernement provincial

Septembre 2022

TABLE DES MATIÈRES

Synthèse des demandes aux partis politiques 04

Introduction 08

Freiner l'empiètement sur les milieux naturels et agricoles en consolidant les milieux urbains existants 10

Conserver et rendre aux citoyens les milieux naturels 12

Soutenir la mobilité durable en investissant dans les infrastructures et services de transport collectif et actif 13

Faire de la région métropolitaine un chef de file en matière de sécurité alimentaire et de développement du bioalimentaire 16

Soutenir financièrement les intervenants en développement social 18

SYTHÈSE DES DEMANDES AUX PARTIS POLITIQUES

Attentes envers le futur gouvernement

1	Investir 15 M$ sur 10 ans pour limiter l'empiètement sur les milieux naturels et agricoles et consolider la croissance dans les milieux urbains existants.
2	En collaboration avec la CMQuébec, établir un dialogue entre les municipalités de la région métropolitaine et celles de la zone d'influence métropolitaine forte, afin d'identifier et de déployer des solutions pour mieux encadrer la croissance urbaine et limiter l'empiétement sur les milieux naturels et agricoles dans la zone périmétropolitaine.
3	Accélérer l'acquisition et la mise en valeur des milieux naturels et d'espaces pour l'accès aux lacs et cours d'eau en investissant 40 M$ sur 10 ans.
4	Pérenniser le financement des infrastructures et services de transport collectif, notamment le transport adapté.
5	Bonifier l'aide financière à la réduction tarifaire consentie sur le laissez-passer de transport métropolitain.
6	Pérenniser le projet-pilote de navette fluviale entre le Vieux-Port de Québec et le quai de Sainte-Anne-de-Beaupré et son financement.
7	Remplacer progressivement la baisse des revenus provenant de la taxe sur les carburants pour assurer un maintien et une augmentation des investissements publics en transports collectif et actif.
8	Assurer une bonification du ratio des investissements dédiés aux infrastructures et services de transport collectif et actif versus au réseau routier dans la région métropolitaine.
9	Créer un fonds dédié et assurer un financement conséquent des infrastructures et services de transport collectif et actif à l'échelle métropolitaine.
10	Investir de façon marquée dans le développement de pôles d'innovation en matière d'agriculture urbaine et de sécurité alimentaire.
11	Accorder aux municipalités du territoire de la CMQuébec une somme totale de 1,1 millions $ afin de réaliser des plans de développement de communauté nourricière.
12	Renouveler et bonifier à 7 M$ sur 10 ans la contribution gouvernementale à la remise en culture des terres en friche dans le contexte de la prochaine Entente agricole et agroalimentaire de la Capitale-Nationale et Lévis.
13	Reconduire le Fonds québécois en innovation sociale (FQIS), bonifier à 12 M$ l'enveloppe accordée à la région de la Capitale-Nationale et bonifier l'enveloppe accordée à la région de Chaudière-Appalaches (et plus particulièrement à la Ville de Lévis) à 6,4 M$ afin de tenir compte de l'évolution des besoins et de l'augmentation des coûts liés à l'accessibilité et la disponibilité des services.



INTRODUCTION

La Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) est un organisme de planification, de coordination et de financement œuvrant à travers différents champs d'activité. Elle intervient particulièrement en aménagement du territoire, en environnement, en transport métropolitain, en mobilité durable et en gestion des matières résiduelles.

Elle a été créée en 2002 dans une volonté de planifier et coordonner le développement des 28 municipalités de son territoire et, ainsi, d'améliorer la qualité de vie de plus de 820 000 personnes qui y habitent, soit 10 % de la population du Québec.

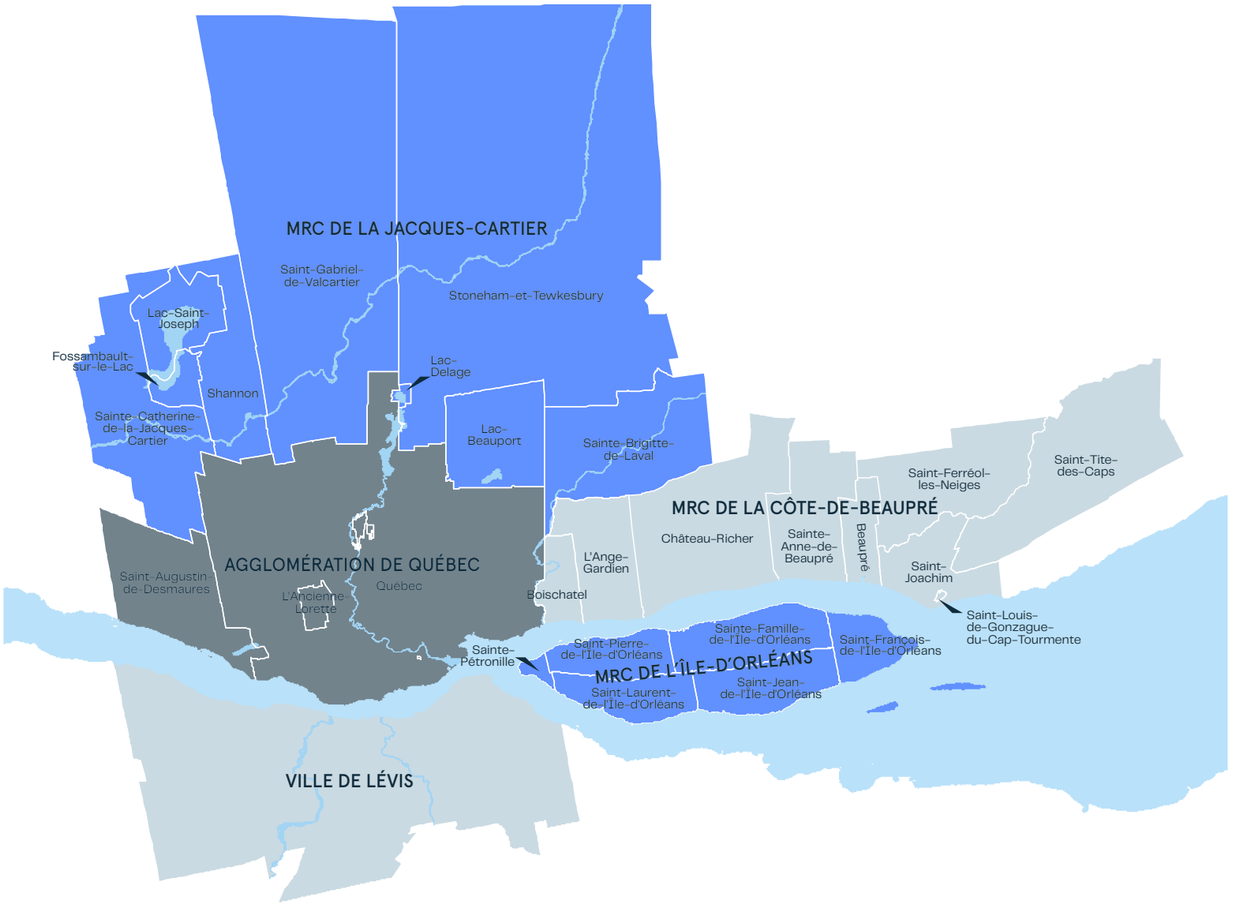
Plusieurs outils de planification guident l'action de la CMQuébec :

- La Vision stratégique du développement de la CMQuébec (2005)
- Le plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) (2012, en révision)
- La Trame verte et bleue métropolitaine (2015) et son plan d'action 2022-2032
- Le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (2016-2021, en révision)
- Le Plan d'action 2021-2030 de la Vision métropolitaine de l'eau (2021)
- La Vision métropolitaine de la mobilité durable (en cours d'élaboration)

De plus, la CMQuébec agit comme organisme mandataire de deux initiatives, porteuses de leurs propres planifications stratégiques :

- Collectif en inclusion et développement social de la Capitale-Nationale (Collectif IDS-CN) ;
- Entente 2016-2025 sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis.

Les 28 municipalités composant le territoire de la CMQuébec sont regroupées dans cinq composantes : l'Agglomération de Québec, la Ville de Lévis et les MRC de La Jacques-Cartier, de La Côte-de-Beaupré et de L'Île-d'Orléans. Son territoire couvre 3 340 km² en territoire municipalisé et près de 9 500 km² en y ajoutant les territoires non organisés.



Priorités métropolitaines

À la lumière des obligations gouvernementales, des attributs fondamentaux de son territoire, des différents éléments de vision et des résultats des études réalisées par l'organisation ou qui la concernent par l'exercice de ses compétences, la CMQuébec a identifié trois grandes priorités en matière d'aménagement et développement de son territoire.



Structurer

En bâtissant une région métropolitaine plus cohérente sur le plan de l'organisation du territoire et de la mobilité durable.

Attirer

En offrant des milieux de vie et des lieux d'emploi de qualité en quantité suffisante pour accueillir la croissance et en complétant la mise en valeur de nos éléments identitaires.





DURER

En limitant les pressions du développement sur les milieux naturels et agricoles, en utilisant judicieusement nos ressources et en veillant à la sécurité, à la santé publique et au bien-être des citoyens.

Constats sur l'aménagement et le développement

Dans le contexte de la révision en cours du PMAD, les élus de la CMQuébec ont formulé quatre constats sur les modes actuels d'occupation du territoire métropolitain, auxquels ils souhaitent apporter des solutions. Face à ces constats, il est clair que le statu quo en aménagement et en développement du territoire est impossible. Toutefois, afin de répondre à ces constats, une action cohérente et coordonnée de tous les paliers de gouvernement est nécessaire.

Tableau 1 – Quatre constats métropolitains en matière d'aménagement et de développement du territoire

Eau	Au cours des dernières années, les élus de la CMQuébec ont démontré leur volonté de faire de l'eau une priorité à l'échelle de la région. La Vision métropolitaine de l'eau et les outils réglementaires sont l'aboutissement d'un consensus métropolitain et de plus de 10 ans de concertation. Cependant, force est de constater que les pratiques de développement actuelles ne permettent pas une pleine conservation de cette ressource. La CMQuébec souhaite faire un pas de plus et améliorer les pratiques de développement et d'aménagement du territoire en lien avec l'eau. L'accès aux berges et aux cours d'eau dans une vaste trame de parcs et corridors riverains est aussi apparu comme une priorité pour tous les élus.
Étalement urbain	Depuis plusieurs années, la consommation d'espace a crû plus rapidement que la population du territoire de la CMQuébec. Hormis la densification et la consolidation observées dans plusieurs milieux de vie sur le territoire, il s'avère que les déplacements automobiles à l'intérieur des limites du territoire de la CMQuébec sont toujours bien présents. Les déplacements en provenance du territoire périmétropolitain sont croissants, alors que pour six municipalités dans la région métropolitaine de recensement (RMR) de Québec, au moins 50 % des résidents occupent un emploi sur le territoire de la CMQuébec. Quatorze autres municipalités démontraient une proportion de travailleurs occupant un emploi sur le territoire de la CMQuébec qui se situe entre 30 % et 50 %. De 2001 à 2016, nous avons observé une croissance de 120 % des navetteurs en provenance de ces territoires. La CMQuébec convient qu'il est essentiel d'aborder cet enjeu de façon solidaire en réfléchissant à des solutions innovantes pour contrer l'étalement urbain et en limiter les conséquences. Il importe d'abord d'être exemplaire sur notre propre territoire, notamment en n'agrandissant pas les périmètres régionaux sur le territoire de la CMQuébec, puis en amorçant un dialogue avec les municipalités périphériques et le gouvernement du Québec.
Milieux agricoles et naturels	La présence des milieux naturels amène de très nombreux bénéfices sociaux, environnementaux et économiques alors que le territoire agricole métropolitain offre des possibilités d'accroitre la sécurité alimentaire de la population. Malgré tout, l'urbanisation croissante des 10 dernières années a entrainé des pertes de zones agricoles et naturelles, et ce, malgré les intentions du PMAD en vigueur. Les élus souhaitent mettre de l'avant une meilleure gestion de l'urbanisation et ils désirent s'engager activement pour renforcer la sécurité alimentaire, conserver et mettre en valeur le riche patrimoine naturel dont bénéficie la région.
Menace climatique	La région métropolitaine de Québec n'échappera pas aux impacts des changements climatiques. Ceux-ci sont nombreux et affectent déjà directement nos milieux de vie. Selon nos données préliminaires, en 2019, la région a émis 5,6 millions de tonnes de carbone. En contrepartie, nos espaces naturels ont la capacité d'en séquestrer 71 000 tonnes annuellement, ce qui démontre un déficit évident. Actuellement, notre façon de développer notre territoire est inadaptée à cette menace. Nous avons une responsabilité collective en matière d'adaptation et de lutte contre les changements climatiques.

Ainsi, le présent document rassemble les principales attentes de la CMQuébec envers le gouvernement du Québec afin de soutenir la mise en application de ses différentes planifications et de répondre aux constats ci-avant présentés. Elle invite par ailleurs les différents partis politiques candidats aux élections provinciales 2022 à s'engager à répondre à ces attentes.

FREINER L'EMPIÈTEMENT SUR LES MILIEUX NATURELS ET AGRICOLES EN CONSOLIDANT LES MILIEUX URBAINS EXISTANTS

Entre 2011 et 2016, ce sont 1665,51 ha de milieux naturels (boisés, humides ou agricoles) qui ont été utilisés à des fins d'urbanisation sur le territoire de la CMQuébec.

Ceci démontre que la croissance urbaine se traduit souvent, encore aujourd'hui, par de l'empiétement sur les milieux naturels et agricoles et par de l'étalement hors des pôles urbains et périurbains reconnus. Pourtant, l'urbanisation de territoires de plus en plus éloignés des lieux d'emplois et de consommation est une préoccupation nationale depuis au moins 40 ans.

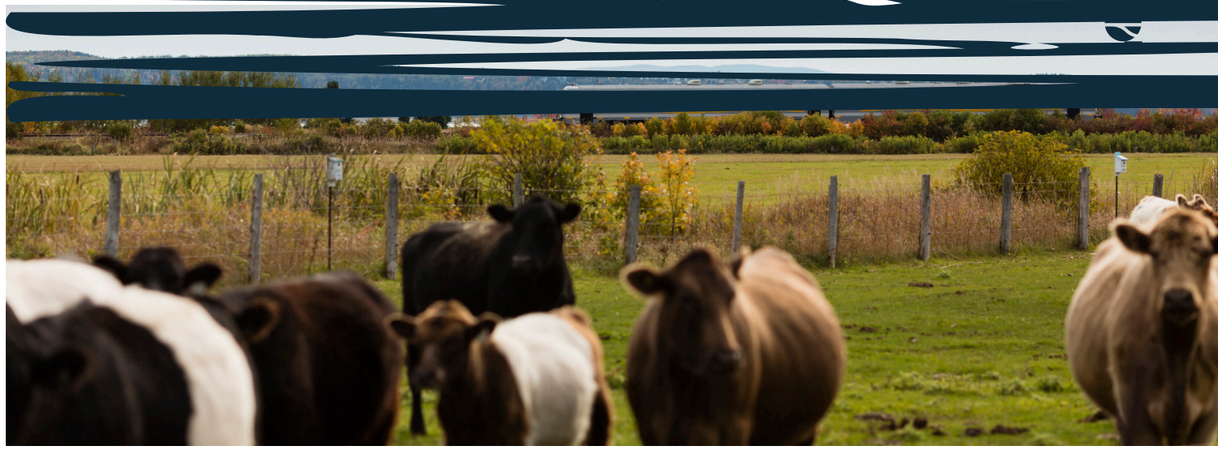
La CMQuébec souhaite limiter la croissance des zones urbanisées périurbaines empiétant sur les milieux naturels et agricoles et générant des émissions des GES et soutenir une intensification et une densification douce des territoires urbanisés. Pour y arriver, il importe aussi d'investir dans des incitatifs métropolitains visant à :

- Compenser la perte de revenus de taxation des municipalités périurbaines qui feraient le choix de conserver des milieux naturels rendant des services écologiques et de restreindre leur développement.

- Soutenir les processus de requalification urbaine et de consolidation urbaine afin de maintenir le poids démographique actuel des centralités de Québec et Lévis.

L'investissement nécessaire pour déployer ces incitatifs sous forme de mécanisme d'équité fiscale métropolitain est estimé à 30 M$ sur 10 ans. La contribution souhaitée du gouvernement du Québec correspond à 50% de ce montant, l'autre 50% pourrait être assumé par la CMQuébec et les contributions locales.

Attente envers le futur gouvernement : Investir 15 M$ sur 10 ans pour limiter l'empiètement sur les milieux naturels et agricoles et consolider la croissance dans les milieux urbains existants.



L'enjeu de l'empiètement sur les milieux naturels dépasse les limites de la CMQuébec. À l'issue d'une analyse mettant à profit l'intelligence artificielle pour mesurer l'étalement urbain au Canada, Radio-Canada en arrive à la conclusion qu'entre 2001 et 2021, la population de la région de Québec a crû de 17,9 % alors que la superficie urbanisée a crû de 30 %. Les déplacements en provenance du territoire périmétropolitain sont croissants. Six municipalités périphériques ont au moins 50 % de leurs résidents qui occupent un emploi sur le territoire de la CMQuébec et 14 ont une proportion au-delà de 30 %. De 2001 à 2016, nous avons observé une croissance de 120 % des navetteurs en provenance de ces territoires.

Ainsi, cette même mesure d'équité fiscale, appliquée à l'ensemble de la zone d'influence métropolitaine forte où se constatent aussi des phénomènes de croissance urbaine et d'empiètement sur les milieux naturels et agricoles, nécessiterait un investissement total de 60 M$. Or, d'autres solutions pourraient être envisagées pour répondre aux enjeux périmétropolitains, prenant la forme d'une orientation gouvernementale en aménagement du territoire spécifique à la région périmétropolitaine, d'une réévaluation des limites du territoire métropolitain ou d'un mécanisme fiscal permettant d'internaliser les coûts réels du développement résidentiel périmétropolitain, notamment ceux liée aux infrastructures municipales, aux émissions de GES et au services écologiques.

Attente envers le futur gouvernement : En collaboration avec la CMQuébec, établir un dialogue entre les municipalités de la région métropolitaine et celles de la zone d'influence métropolitaine forte, afin d'identifier et de déployer des solutions pour mieux encadrer la croissance urbaine et limiter l'empiétement sur les milieux naturels et agricoles dans la zone périmétropolitaine.

Finalement, afin de soutenir et d'outiller adéquatement les municipalités locales de notre territoire et de simplifier les processus de contrôle de l'urbanisation, de requalification et de consolidation urbaine et de conservation des espaces naturels, certains changements législatifs et fiscaux devraient être étudiés par le gouvernement du Québec, dont :

- Une refonte de la fiscalité municipale afin de diminuer la dépendance des municipalités locales à la taxe foncière et de reconnaître la valeur économique des services écologiques rendus par les milieux naturels et agricoles ;

- Une modernisation de la Loi sur l'expropriation afin de faciliter les initiatives des municipalités locales en matière de conservation de milieux naturels, d'utilité publique et de requalification urbaine, notamment en limitant les indemnités payables au propriétaire à la valeur marchande ;

- Une augmentation du plafond de taxation sur les terrains vacants en périmètre urbain.

CONSERVER ET RENDRE AUX CITOYENS LES MILIEUX NATURELS

Le territoire de la CMQuébec offre une diversité de milieux naturels qui constituent une grande richesse pour l'environnement, l'économie et le développement social de nos communautés. En plus de protéger la biodiversité, ces milieux offrent de nombreuses possibilités récréatives et récréotouristiques, et ils contribuent à la séquestration du carbone ainsi qu'à la santé globale de la population. D'ailleurs, une étude produite en 2019 sur la valeur économique des écosystèmes naturels[1] révélait que la valeur de 14 services écosystémiques était estimée à plus d'un milliard de dollars annuellement sur le territoire de la CMQuébec. Pourtant, les milieux naturels subissent actuellement des pressions anthropiques majoritairement causées par l'urbanisation du territoire. En effet, 1 504 ha de milieux naturels ont été détruits pour accueillir la croissance de 2011 à 2021.

Pour palier à cette situation, le PMAD présentement en révision fixe comme objectif de créer un Réseau métropolitain d'espaces naturels protégés et connectés pour le maintien de la biodiversité, des fonctions et services écosystémiques ainsi que pour la protection des sources d'eau. Il vise également, par le biais du Plan d'action 2021-2030 de la Vision métropolitaine de l'eau, à mettre en place un Réseau métropolitain d'accès et d'infrastructures en bordure des lacs, des rivières et du fleuve sur l'ensemble du territoire. De la même façon, le Plan d'action 2022-2032 de la Trame verte et bleue précise qu'il faut préserver, consolider, valoriser les milieux naturels et développer leur maillage.

Pour atteindre une cible de 17 % d'espaces protégés à l'échelle métropolitaine, un investissement total d'un peu plus de 200 M$ serait nécessaire pour l'acquisition de 25 186 ha, alors que pour atteindre une cible de 30 %, il serait d'environ 600 M$ pour l'acquisition de 71 656 ha. Des initiatives règlementaires et de conservation volontaire peuvent par ailleurs permettre de cheminer vers ces cibles, en plus des acquisitions.

Pour ce faire, la CMQuébec sollicite un engagement à une contribution gouvernementale minimale de 40 M$ sur 10 ans à un fonds métropolitain destiné à l'acquisition et à la protection des milieux naturels ainsi qu'à la mise en valeur d'espaces récréatifs d'intérêt métropolitain. Cette contribution équivaut au double de la contribution gouvernementale dans le cadre des deux premières phases de déploiement de la Trame verte et bleue métropolitaine. Elle permettrait d'accélérer le déploiement de ces réseaux de milieux naturels, en mobilisant les partenaires de la région.

Accompagné d'une contribution locale et régionale équivalente respectant les modalités en vigueur de la Trame verte et bleue métropolitaine, cet investissement total de 80 M$ permettrait l'acquisition d'un peu plus de 10 000 ha de milieux naturels et permettrait de faire passer la superficie d'aires protégées de 9,95 % à près de 13 % sur le territoire métropolitain.

Attente envers le futur gouvernement : Accélérer l'acquisition et la mise en valeur des milieux naturels et d'espaces pour l'accès aux lacs et cours d'eau en investissant 40 M$ sur 10 ans.

1. https://cmquebec.qc.ca/wp-content/uploads/2019/09/2019-09_Valeur-%C3%A9conomique-ecosyst%C3%A8mes_UQO_Rapport-final.pdf

SOUTENIR LA MOBILITÉ DURABLE EN INVESTISSANT DANS LES INFRASTRUCTURES ET SERVICES DE TRANSPORT COLLECTIF ET ACTIF

La mobilité durable est un enjeu de première importance à l'échelle de la CMQuébec. En effet, les données issues de l'enquête origine-destination révèlent qu'en 2017, près de 94 000 déplacements provenant quotidiennement de la ville de Lévis et des MRC de La Jacques-Cartier, de La Côte-de-Beaupré et de l'Île-d'Orléans avaient pour destination le territoire de l'agglomération de Québec. Plus de 90 % de ces déplacements étaient réalisés en automobile. On note ainsi une hausse de plus de 12 % de ces déplacements en automobile par rapport à 2011.

C'est donc sans surprise que l'inventaire communautaire d'émissions de GES réalisé par la CMQuébec révèle que le secteur des transports est celui qui contribue le plus fortement (56 %) à l'assiette des émissions de GES à l'échelle de la région métropolitaine.

Afin d'accélérer le transfert modal de l'automobile vers les transports collectif et actif et réduire les coûts sociaux et environnementaux associés au déplacement des personnes, des investissements s'avèrent nécessaires.

Alors que l'attention se tourne vers la reprise économique postpandémique, la CMQuébec demande aux formations politiques québécoises de proposer des avenues claires pour aider les pouvoirs publics municipaux et les autorités organisatrices de transport à faire face à la diminution des revenus à court terme du transport collectif et aux changements à long terme nécessaires dans l'après-pandémie. Il est question de combler notamment, le déficit financier annuel causé par la baisse d'achalandage générée par la pandémie et de financer la mise à niveau des services de transport en commun sur le territoire de la CMQuébec, et ce, particulièrement sur le territoire des MRC périurbaines constituantes afin qu'elles puissent déployer un service visant à faciliter un raccordement efficace aux réseaux structurants de transport en commun de Québec et Lévis.



Pour stimuler le développement et l'interconnexion des infrastructures et services de transports collectif et actif sur le territoire métropolitain et faciliter l'expérience client dans ses déplacements métropolitains, la CMQuébec soulève les attentes suivantes :

Attente envers le futur gouvernement : Pérenniser le financement des infrastructures et services de transport collectif, notamment le transport adapté.

Les autorités organisatrices de transport devraient bénéficier d'un financement dédié, indexé, récurrent et suffisant en obtenant, notamment, un cadre financier à long terme de la part du gouvernement provincial, dont les modalités seraient divulguées avant l'adoption des budgets des organismes admissibles aux programmes de financement.

Attente envers le futur gouvernement : Bonifier l'aide financière à la réduction tarifaire consentie sur le laissez-passer de transport métropolitain.

Le montant de l'aide financière prévu au programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) équivaut à 50 % de la réduction accordée aux usagers qui achètent ces laissez-passer, jusqu'à concurrence de 25 % du prix du laissez-passer le moins élevé entre au moins deux réseaux de transport en commun. Ces pourcentages devraient être reconsidérés à la hausse afin de rendre le titre métropolitain plus abordable et attrayant pour les usagers.

Attente envers le futur gouvernement : Pérenniser le projet-pilote de navette fluviale entre le Vieux-Port de Québec et le quai de Sainte-Anne-de-Beaupré et son financement.

La possibilité d'ajouter des circuits de bateaux-taxis entre les territoires de la ville de Lévis et de la MRC de L'Île-d'Orléans devrait également être investiguée, et ce tel que préconisé dans le plan d'action 2022-2032 de la Trame verte et bleue métropolitaine adopté par le conseil de la CMQuébec en février 2022.

Pour réussir le virage majeur amorcé vers l'électrification des transports, la CMQuébec formule les attentes suivantes :

Attente envers le futur gouvernement : Remplacer progressivement la baisse des revenus provenant de la taxe sur les carburants pour assurer un maintien et une augmentation des investissements publics en transport collectif et actif.

Ces revenus comptent pour environ 60 % des revenus du Fonds des réseaux de transport terrestre qui permet de financer les investissements du réseau routier sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec, ainsi que divers programmes d'aide pour les infrastructures et services de transport collectif et alternatif.

Attente envers le futur gouvernement : Assurer une bonification du ratio des investissements dédiés aux infrastructures et services de transport collectif et actif versus au réseau routier dans la région métropolitaine.



La bonification du ratio des investissements dédiés au réseau routier dans la région métropolitaine ne peut se faire au détriment de ceux dédiés aux infrastructures et services de transport collectif et actif. En effet, pour 100 $ d'investissements prévus en 2019 dans le Fonds des réseaux de transport terrestre, 26,9 $ étaient versés au transport collectif et 73,10 $ étaient destinés à l'entretien et au développement du réseau routier.

Attente envers le futur gouvernement : Créer un fonds dédié et assurer un financement conséquent des infrastructures et services de transport collectif et actif à l'échelle métropolitaine.

Le Fonds des réseaux de transport terrestre actuel pourrait à cet égard être scindé en deux nouveaux fonds dédiés. L'un pour financer les infrastructures et services de transport collectif et actif, notamment le soutien au développement du réseau cyclable régionale utilitaire et de loisirs, et l'autre pour financer l'entretien et le développement du réseau routier, et ce, en trouvant des sources de revenus potentielles pour chacun. Les enveloppes de ces nouveaux fonds devront être substantiellement bonifiées par rapport à la situation actuelle qui empêche une desserte adéquate en transport collectif et actif, mais aussi, un financement adéquat pour les infrastructures qui les soutiennent.

FAIRE DE LA RÉGION MÉTROPOLITAINE UN CHEF DE FILE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE DÉVELOPPEMENT DU BIOALIMENTAIRE

Le territoire métropolitain offre des possibilités d'accroitre la sécurité alimentaire de la population tout en contribuant à l'économie et à l'attractivité de la région. Par conséquent, une attention particulière doit être donnée au développement de l'agriculture de proximité et à la valorisation de la zone agricole provinciale (ZAP).

À cet effet, une étude menée par l'Université Laval avec la collaboration de la CMQuébec a révélé que la production régionale demeure bien en deçà de ce qui serait requis pour assurer l'approvisionnement des ménages et qu'une attention particulière devrait être portée à la production de proximité. De ce fait, une diversification accrue de la production et la remise en culture des terres agricoles inexploitées représentent aussi des avenues intéressantes pour le futur. Un investissement gouvernemental est sollicité afin de développer et consolider, en collaboration avec les organismes municipaux et acteurs régionaux, plusieurs pôles d'innovation en matière d'agriculture urbaine et de proximité pour accroître la production de produits frais destinés à la consommation locale.

Attente envers le futur gouvernement : Investir de façon marquée dans le développement de pôles d'innovation en matière d'agriculture urbaine et de sécurité alimentaire.

Des opportunités telles que le camp agricole de la Capitale-Nationale, le rachat du territoire des sœurs de la Charité par le gouvernement du Québec ou encore la mise en valeur d'une dizaine de marchés publics sur le territoire devraient ainsi être saisies pour favoriser la sécurité alimentaire dans la région métropolitaine.

Afin de définir des objectifs ainsi qu'une vision commune pour une plus grande autonomie alimentaire sur le territoire, en plus d'augmenter la résilience face à de nombreux enjeux, la coordination et la réalisation de plan de développement d'une communauté nourricière (PDCN) est primordiale, et ce, pour l'ensemble des 28 municipalités du territoire. Réalisés en collaboration avec les MRC, ces planifications sont évaluées à 40 000 $ par le gouvernement du Québec. Le budget global sur le territoire de la CMQuébec serait donc de 1,1 M$.

Attente envers le futur gouvernement : Accorder aux municipalités du territoire de la CMQuébec une somme totale de 1,1 M$ afin de réaliser des plans de développement de communauté nourricière.

En ce qui concerne la remise en culture des terres en friches, la superficie de la ZAP représente plus de 93 000 ha, soit environ 30 % du territoire de la CMQuébec. Les terres en friche occupent 2 067 ha, soit 2,2 % de ce même territoire.

Un programme de soutien à la remise en culture des terres en friche à l'échelle de la Capitale-Nationale et de Lévis a été piloté par l'Entente agricole et agroalimentaire de la Capitale-Nationale et Lévis 2020-2022. Ce programme appuie financièrement la remise en culture de terres agricoles inexploitées dans le but d'augmenter la production agricole, de diversifier nos cultures et d'aider au démarrage de nouvelles entreprises.

Attente envers le futur gouvernement : Renouveler et bonifier à 7 M$ sur 10 ans la contribution gouvernementale à la remise en culture des terres en friche dans le contexte de la prochaine Entente agricole et agroalimentaire de la Capitale-Nationale et Lévis.

Afin de favoriser la remise en culture des terres agricoles inexploitées, les investissements sur les terres en friche devraient être accompagnés d'une réflexion gouvernementale sur le cadre réglementaire et fiscal, ainsi que sur les programmes applicables au secteur agricole. Cette réflexion devrait viser à ajuster le cadre applicable afin de soutenir la relève agricole et de s'assurer que les terres soient utilisées à des fins agricoles. Cette réflexion pourrait notamment porter sur le contrôle de l'acquisition de terres par des non-agriculteurs, sur le soutien à la relève agricole et sur les taux de taxation applicables aux terres inexploitées.



RENDRE NOS MILIEUX DE VIE PLUS INCLUSIFS ET RÉSILIENTS EN SOUTENANT LES INTERVENANTS EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL

La lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale revêt une importance particulière dans la région métropolitaine de Québec. Au regard des statistiques et des indices servant à mesurer la pauvreté dont l'indice de vitalité économique (IVE), l'indice de défavorisation matérielle et sociale (IDMS), la mesure du panier de consommation (MPC) ainsi qu'aux indicateurs de faible revenu, on constate que la pauvreté et l'exclusion sociale se vivent de multiples façons sur le territoire de la Capitale-Nationale[2].

Pourtant, dans le cadre du Fonds québécois des initiatives sociales (FQIS), la région de la Capitale-Nationale s'est vu octroyer un montant de 4,2 M$ pour la période 2018-2023 et elle se situe au 14e rang des 17 régions soutenues. La valeur totale des demandes de soutien financier reçues pour cette période était plutôt de 12 M$. Le financement actuel du FQIS prend fin le 31 mars 2023 et il apparait essentiel pour la CMQuébec et l'ensemble des partenaires régionaux mobilisés au sein du Collectif IDS-CN que ce programme soit renouvelé et bonifié pour la période 2023-2028.

Attente envers le futur gouvernement : Reconduire le Fonds québécois en innovation sociale (FQIS), bonifier à 12 M$ l'enveloppe accordée à la région de la Capitale-Nationale et bonifier l'enveloppe accordée à la région de Chaudière-Appalaches (et plus particulièrement à la Ville de Lévis) à 6,4 M$ afin de tenir compte de l'évolution des besoins et de l'augmentation des coûts liés à l'accessibilité et la disponibilité des services.



2. https://cmquebec.qc.ca/wp-content/uploads/2020/08/2020-07_Plan-travail-web.pdf

Communauté métropolitaine de Québec

VERS UNE RÉGION MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC ATTRACTIVE, DURABLE ET STRUCTURÉE

Attentes de la CMQuébec envers le prochain gouvernement provincial